



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DES CANTONS DE GRIMAUD
ET DE SAINT-TROPEZ**

**COMITE SYNDICAL
28 MARS 2006
PROCES VERBAL**

Etaient présents :

Jean Michel COUVE, député-maire de SAINT TROPEZ, président
Bernard ROLLAND, maire de SAINTE MAXIME, conseiller général
Alain BENEDETTO, maire de GRIMAUD
Pierre BERENGUIER, maire de LA CROIX VALMER
Roland BRUNO, maire de RAMATUELLE
Louis FOUCHER, maire de CAVALAIRE SUR MER
Jacques SENEQUIER, maire de COGOLIN
André WERPIN, maire de LA GARDE FREINET
Yvon ZERBONE, maire de GASSIN
Dominique CASTELLINO, adjoint au maire de LA GARDE FREINET
Michel COURTIN, adjoint au maire de RAMATUELLE
Robert HENAFF, adjoint au maire de SAINT TROPEZ
Jacques LHERMITTE, adjoint au maire de LA MOLE
Jean MANSIAUX, adjoint au maire du RAYOL CANADEL
François MATTON, adjoint au maire de GASSIN
Michel SUDER, adjoint au maire de SAINTE MAXIME

Procuration était donnée par Florence LANLIARD à Jean Michel COUVE.
Secrétaire de séance : François MATTON est élu secrétaire de séance.

Bernard ROLLAND accueille les participants ; la séance débute à 15 h 15.

Jean MANSIAUX présente les excuses de Anne Marie COUMARIANOS, maire du RAYOL, souffrante.

Le président rappelle que l'enquête publique du SCOT débute le 29 mars ; les maires ont été informés du calendrier des permanences. Il entame l'ordre du jour de cette réunion.

Conformément à l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales, repris au titre III, article 9 « séances budgétaires » du règlement intérieur du comité syndical, monsieur le Président, quitte la séance lors de la délibération relative au compte administratif.

Bernard ROLLAND est désigné président de séance.

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER.

Rapporteur : Bernard ROLLAND

Il est demandé au comité syndical d'adopter le résultat du budget 2005 se résumant ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		17 870.93		1 512.61
OPERATION DE L'EXERCICE	91 738.50	100 208.11	780.49	8 443.61
TOTAL	91 738.50	118 079.04	780.49	9 956.22
RESULTAT CUMULE				
RESTE A REALISER	12 651.59			
RESULTAT DEFINITIF GLOBAL		13 688.95		9 175.73

ADOpte A L'UNANIMITE

Le président rejoint la séance où il est félicité pour la saine gestion du syndicat.

- BUDGET PRIMITIF 2006.

Rapporteur : Jean Michel COUVE

Il est demandé au comité syndical d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2006 dont la balance s'établit comme suit, en dépenses et recettes :

Sections	Opérations d'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté affectation	cumul
Investissement				
Dépenses	10 879.68			10 879.68
Recettes	1 703.95		9 175.73	10 879.68
Fonctionnement				
Dépenses	163 688.95	12 651.59		176 340.54
Recettes	150 000.00		26 340.54	176 340.54

Hormis le poste relatif aux charges salariales, les dépenses les plus importantes prévues dans l'exercice, sont le financement de l'enquête publique, estimée à 15 000 €, et le volet S. M. V. M. qui devrait être initié dans le courant de l'année.

Des contributions devraient être obtenues à cet effet : le Conseil Général a donné un avis favorable à la demande formulée par le syndicat. Le Président indique qu'il est intervenu, dans le cadre de son mandat parlementaire, auprès des services de l'Etat qui accorderont une subvention au titre de sa dotation parlementaire.

Jean Michel COUVE rappelle que depuis sa création, le syndicat fonctionne avec un coût de fonctionnement réduit au minimum.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **BUDGET 2006 – CONTRIBUTION DES COMMUNES.**

Rapporteur : Jean Michel COUVE

Afin d'assurer le financement du fonctionnement du syndicat en 2006 et du programme d'études, il est proposé de maintenir la participation totale des communes à 100 000 €, repartis comme suit :

COMMUNES	MONTANTS en €
CAVALAIRE SUR MER	11 750
COGOLIN	15 273
LA CROIX VALMER	5 648
LA GARDE FREINET	2 584
GASSIN	4 573
GRIMAUD	8 309
LA MOLE	1 309
LE PLAN DE LA TOUR	3 554
RAMATUELLE	5 248
LE RAYOL CANADEL	1 650
SAINTE MAXIME	24 187
SAINT TROPEZ	15 915

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **INDEMNITES POUR FRAIS DE TRANSPORT DE PERSONNES.**

Rapporteur : Jean Michel COUVE

Dans le cadre de leurs activités, les agents du syndicat peuvent avoir besoin d'effectuer des déplacements sur le territoire des deux cantons. Aussi, il est demandé au comité syndical d'indemniser les agents, autorisés dans l'exercice de leurs fonctions à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel, sur la base d'indemnités kilométriques dans la limite des crédits prévus au chapitre 11 du budget 2006.

ADOpte A L'UNANIMITE

- **CANDIDATURE DU SYNDICAT A UN POLE D'EXCELLENCE RURALE.**

Rapporteur : Jean Michel COUVE

Le président indique qu'à l'exemple des pôles de compétitivité, le Premier Ministre a souhaité mobiliser des moyens financiers pour encourager des projets de développement des territoires ruraux, dans une logique d'innovation et de création rapide d'emplois.

Au-delà de l'intérêt évident de « capter » des financements, la labellisation des deux cantons en « pôle d'excellence rurale » constituerait une formidable opportunité pour tous les futurs projets par acteurs publics et privés du territoire, qui se situeraient dans les domaines privilégiés par notre dossier de candidature.

Aussi, il est demandé au comité syndical de confirmer la candidature du syndicat à l'appel à projets dénommés « Pôle d'excellence rurale », le dossier ayant été déposé le 28 février.

Le projet a été présenté lors de l'assemblée générale du Comité des Elus réunie le 17 février.

Jean Michel COUVE donne des éclaircissement sur le projet, précisant que cette candidature n'engage financièrement ni les communes ni le syndicat du SCoT.

Le syndicat du SCoT est uniquement porteur de la candidature, la mise en oeuvre des projets présentés revenant aux opérateurs publics ou privés désignés dans le dossier.

Le syndicat du SCoT a été choisi comme porteur de la candidature, parce qu'il était une des rares structures du bassin de vie des 2 cantons à entrer dans les critères de l'appel à projets de la DIACT (ex DATAR).

Les membres du comité syndical ont été destinataires d'un dossier complet.

Des subventions non négligeables de l'Etat seront accordées pour les projets retenus.

Bernard ROLLAND estime qu'il serait souhaitable de consulter le président du Conseil Général.

Il explique qu'à ce jour, compte tenu de sa position de conseiller général, et dans l'ignorance de la position du président de l'assemblée départementale, il ne lui est pas possible d'émettre un avis favorable.

Jean Michel COUVE répond que de telles décisions sont de la compétence des communes ou des structures intercommunales.

Le Conseil Général sera interrogé, le moment venu, sur sa volonté de participer au financement des projets retenus.

Au préalable, et en raison de la brièveté des délais consentis, il était important de s'inscrire dans la démarche et d'obtenir l'aval de l'Etat, qui assurera une partie essentielle du financement des projets.

ADOpte A LA MAJORITE

2 abstentions : Bernard ROLLAND et Michel SUDER.

La séance est levée à 17 h 20.